

CONSEIL

Cent septième session

RESOLUTION N° 1324

(adoptée le 5 décembre 2016 par le Conseil à sa 107^e session)

REPRESENTATION D'INITIATIVES ET CHANGEMENT INTERNATIONAL AUX REUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil,

Ayant reçu la demande de représentation d'Initiatives et Changement International en qualité d'observateur (C/107/11),

Considérant les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

Décide d'inviter Initiatives et Changement International à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.
